

RÉGLEMENT DU PRIX NOVEMBRE À VITRY 2021

POUR S'INSCRIRE :

- envoyer sa candidature contenant tous les documents demandés à l'adresse novembreavitry2021@gmail.com

du 1^{er} au 30 septembre 2021

Le concours est l'occasion d'aborder tous les « possibles » de la peinture, notamment lorsque celle-ci se rapproche du volume ou de l'œuvre graphique.

La 53^{ème} édition se tiendra du 13 novembre au 19 décembre, en parallèle à l'exposition des lauréats de l'année précédente, Jean-Charles Bureau et José Bonell. Elle réunira une 30^{aine} d'œuvres sélectionnées par un jury constitué uniquement d'artistes.

Le prix est ouvert aux peintres français.e.s et étranger.e.s de toutes tendances, âgé.e.s au maximum de 40 ans à la date du vernissage de l'exposition (dont la date de naissance est ultérieure au 13/11/1980). Il a pour but de soutenir la création picturale au sens large.

ARTICLE 1^{ER} Appel à candidature

L'appel à candidature, destiné à tout.e artiste à même de présenter une production picturale contemporaine, est diffusé de juillet à septembre via le circuit de diffusion de l'art contemporain.

Le Dossier de candidature

Le dossier de candidature en un seul pdf doit être au format A4 et ne doit pas dépasser 10 pages ; le poids du fichier ne doit pas excéder 5 Mo. Le pdf sera clairement identifié par le ou la candidat.e avec la nomenclature suivante :

nom_prénom_NAV2021

Le dossier doit comporter les éléments suivants et dans cet ordre :

- page 1 : le visuel de l'œuvre candidate avec sa légende complète avec la mention «œuvre candidate»
- page 2 : un curriculum vitae
- page 3 : une brève note de présentation de la démarche artistique
- pages suivantes : 5 à 10 reproductions du travail.

L'œuvre candidate doit être d'un format maximum de 200 cm x 200 cm (encadrement inclus). Pour les œuvres en multiples parties, le format total de présentation ne doit pas dépasser 200 cm x 200 cm ; pour les pièces en volume, le format total de présentation doit être préalablement validé par la galerie.

Nous attirons votre attention sur l'importance de bien choisir cette œuvre, qui devra être totalement disponible, en cas de sélection pour toute la durée de l'exposition Novembre à Vitry et bien entendu au-delà si elle était désignée lauréate. Elle intégrera alors la collection municipale.

Le fichier reproduisant l'œuvre candidate

Il doit être de format jpeg, avec une résolution de 300 DPI ; de largeur de 1600 pixels et de 3 Mo de poids maximal. Il sera nommé par l'artiste candidat.e avec la nomenclature suivante :

nom_prénom_titre_année_NAV2021_dimensions (hauteur x largeur)

L'inscription au concours n'engage aucun frais de la part des candidat.e.s.





ARTICLE 2 Modalités de présélection et de sélection

Le jury, composé d'artistes dont les deux lauréats de l'édition précédente, effectue la sélection des œuvres exposées. Leur nombre peut varier d'une année à l'autre. En 2021, l'exposition se tiendra du **samedi 13 novembre au dimanche 19 décembre 2021** à la Galerie municipale Jean-Collet.

ARTICLE 3 Annonce de la sélection

Les participant.e.s seront informé.e.s par courriel du résultat de la sélection.

ARTICLE 4 Dépôt des œuvres sélectionnées

Chaque artiste sélectionné.e par le jury doit faire parvenir à ses frais son œuvre (en personne, par un intermédiaire, par courrier, par coursier en tenant compte des délais supplémentaires nécessaires).

Un constat d'état de l'œuvre sera réalisé lors de son dépôt, les membres de la galerie se réservant le droit de ne

pas l'exposer si son état ne permettait pas sa présentation ou si elle n'était pas conforme aux indications du dossier de candidature ayant permis la sélection.

Les éventuelles dégradations liées à son expédition ne seront pas prises en charge par la Ville de Vitry-sur-Seine. Il appartiendra aux participant.e.s de se couvrir eux-mêmes et elles-mêmes pour les risques possibles encourus, en particulier pour les œuvres fragiles.

ARTICLE 5 L'exposition

Les artistes dont l'œuvre est sélectionnée s'engagent à la laisser à disposition de la Galerie pendant la durée intégrale de l'exposition.

Le commissariat sera assuré par le directeur artistique de la Galerie.

Le montage se fera en fonction des indications techniques communiquées par les artistes si celles-ci sont particulières.

Les œuvres sélectionnées seront assurées par la Ville de Vitry-sur-Seine, à compter du 13 novembre, le temps de leur exposition et jusqu'aux dates de retrait indiquées.

Les frais de production des œuvres et l'emballage pour son dépôt sont à la charge de l'artiste. L'emballage retour (papier bulle) sera assuré par la galerie pour son retrait à la fin de l'exposition ; le coût de tout transports est à la charge de l'artiste.

ARTICLE 6 Désignation des 2 lauréat.e.s du prix Novembre à Vitry et contenu du prix

Le samedi 13 novembre 2021 au cours du vernissage, le jury décernera parmi les œuvres sélectionnées deux lauréat.e.s dont l'œuvre sera acquise par la Ville de Vitry-sur-Seine pour une valeur de 5 500 € chacune.

Une exposition des deux lauréat.e.s sera organisée à la Galerie municipale Jean-Collet en 2022. Pour la désignation des deux lauréat.e.s, l'envoi par voie postale d'un dossier plus complet sera demandé aux artistes sélectionnés. Il pourra être composé de tout élément que l'artiste jugera nécessaire à la compréhension de son travail auprès des membres du jury.

Il devra parvenir à l'adresse de la galerie au plus tard **le mercredi 10 novembre 2021**.

Les prix pourront ne pas être décernés si la qualité des envois est jugée insuffisante. Les décisions concernant la sélection des œuvres et l'attribution des Prix seront sans appel.

Aucun droit de participation ne sera perçu. Tout.e artiste, par le seul fait de l'envoi de son œuvre, se soumet aux conditions du présent règlement.

ARTICLE 7 Le retrait des œuvres sélectionnées

Il se fera entre le 20 et le 24 décembre 2021 et le 4 et 8 janvier 2022 **sur rendez-vous**.

ARTICLE 8 Communication

Une demande de renseignement complémentaire sera adressée aux artistes sélectionné.e.s pour la réalisation d'un livret diffusé le temps de l'exposition. Ils et elles devront envoyer par mail des éléments biographiques, une note d'explication en nombre de signes précisés et un visuel de haute définition de l'œuvre exposée. À des fins de promotion de leur travail et du Prix (documents destinés à la presse, sites Internet, web, catalogue, application...), les artistes acceptent de céder les droits de reproduction à titre gracieux de l'œuvre présentée pendant l'exposition Novembre à Vitry.

Le dépôt des œuvres se fait sur
RENDEZ-VOUS
du 21 au 30 octobre 2021

- du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
- les samedis 23 et 30 octobre de 14h à 18h

• par voie postale à l'adresse :
Galerie municipale Jean-Collet
59, avenue Guy-Môquet
94400 Vitry-sur-Seine

NOVEMBRE À VITRY

PRIX INTERNATIONAL
DE PEINTURE
DE VITRY-SUR-SEINE

CANDIDATURE

LE PRIX S'ADRESSE À TOUS ET TOUTES LES ARTISTES DONT LA PRATIQUE ABORDE DES QUESTIONS DE PEINTURE, DE MOINS DE 40 ANS.

LE/ LA CANDIDATE DEVRA PROPOSER UNE OEUVRE DE MAXIMUM 200 CM X 200 CM.

PRIX

LES OEUVRES SÉLECTIONNÉES SERONT EXPOSÉES À LA GALERIE MUNICIPALE JEAN-COLLET

DEUX ARTISTES DE LA SÉLECTION SERONT NOMMÉS LAURÉATES = LEUR OEUVRE SERA AQUISE POUR UN MONTANT DE 5 500 €, ET ENTRERA DANS LA COLLECTION MUNICIPALE DE VITRY-SUR-SEINE.

LES DATES À RETENIR

CANDIDATURE DU 1^{ER} AU 30 SEPTEMBRE 2021

DÉPOT DES OEUVRES 21 AU 30 OCTOBRE 2021

EXPOSITION DES OEUVRES SÉLECTIONNÉES DU 13 NOVEMBRE AU 19 DÉCEMBRE 2021